



ÉDITORIAL



Amorcez la transition écologique de votre entreprise!

Les TPE et les PME représentent aujourd'hui 99% du tissu économique français. Parmi celles-ci, 40% des entreprises pourraient réduire leur émission en revoyant

leurs productions! En partant de ce constat, le Gouvernement, en partenariat avec l'ADEME, Bpifrance, CCI France et CMA France, a lancé le dispositif « France Nation Verte, une planification écologique ».

Gestion énergétique, mobilité durable, économie circulaire, innovations technologiques, valorisation des déchets... Vous êtes un artisan chef d'entreprise et vous vous interrogez sur la meilleure façon de vous engager dans une transition écologique? Rien de plus simple! Découvrez l'ensemble des aides proposées en contactant nos conseillers. Après un pré-diagnostic, ils vous orienteront vers les dispositifs les plus pertinents et répondant à vos besoins en fonction de votre degré de maturité écologique.

Vous bénéficierez alors d'un accompagnement personnalisé et de proximité, en vue d'une première démarche pour :

- transformer votre entreprise
- vous former
- ou encore pour financer un projet.

La transition écologique et la décarbonation industrielle sont des enjeux majeurs. En réponse à l'urgence écologique, le Gouvernement s'est fixé des objectifs environnementaux d'envergure, comme réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 7 ans et viser la neutralité carbone pour 2050. Mieux produire, c'est donc agir sur la décarbonation de l'ensemble du cycle de production ; en partant de l'énergie nécessaire à la fabrication de biens et services jusqu'à la collecte et la valorisation des déchets, en passant par le financement. Amis artisans, au-delà de vous inscrire dans une démarche vertueuse, amorcer aujourd'hui une transition écologique représentera, pour votre entreprise, une source d'économies pérennes et non négligeables en ces temps de crise et impactera positivement votre production et votre compétitivité.

Vous le savez, votre CMA de Moselle est présente à vos côtés pour vous informer, vous former, vous accompagner, vous aider à accéder à certains financements, et promouvoir vos avancées éco-responsables. Sollicitez nos conseillers-experts. Ayez le réflexe CMA!

Philippe Fischer
Président de la CMA Moselle



« ÉCO-DEFIS » UN LABEL ENGAGÉ ET UN PROJET DE TERRITOIRE

La CMA 57 facilite la transition écologique des TPE et PME à travers le Label « Éco-défis » ; un label permettant à chacun de s'engager dans un processus d'amélioration, de se différencier et de valoriser son engagement environnemental et sociétal.

Le label « Éco-défis » identifie et valorise les artisans ayant adopté une démarche écocitoyenne dans le cadre de leur activité. Sous la forme de charte certifiée et commune à l'échelle nationale, les artisans s'engagent sur les thématiques éco-responsables suivantes :

- > Les déchets > Les emballages > L'énergie > La mobilité
- > La consommation d'eau > Les produits > Le sociétal et le durable.

Ce label certifie aux consommateurs/clients que ces artisans labélisés ont relevé au minimum 4 « défis » en faveur de l'environnement et de l'éthique sociale, au sein de leur activité, tels que :

- > Réduire ou optimiser la consommation d'eau et d'énergie
- > Favoriser l'utilisation d'écoproduits ou faire évoluer sa gamme de produits dans ce sens,
- > Respecter le tri des déchets
- > Ou encore s'orienter vers une mobilité plus durable.

Ces « éco-défis », étudiés et choisis au préalable avec les conseillers entreprise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, sont adaptés aux besoins et aux capacités de l'artisan et lui permettent, en plus de montrer son engagement, de faire des économies durables. Une fois labélisé, l'artisan est identifié par un visuel officiel à apposer sur sa vitrine et/ou son véhicule de société.

Ce label d'envergure nationale est un projet collectif en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et l'ADEME, et aussi territorial, coconstruit avec les communautés de communes ou d'agglomérations dans le but de dynamiser le tissu économique local et répondre aux directives réglementaires. Au sein de notre département, l'opération « Label éco-défis » est déjà présente sur un certain nombre de territoires :

- > L'Eurométropole de Metz depuis 2015
- > La Communauté d'Agglomération de Val de Fensch depuis en 2019
- > Depuis 2021, sur les Communautés de Communes Pays Haut Val d'Alzette et Rives de Moselle
- > Enfin, il a été initié cette année sur la Communauté de Communes Arc Mosellan, la Communauté de Communes Cattenom et environs, celle de Sarrebourg Moselle Sud et au sein de l'OCAE de Thionville via l'action Cœur de Ville.

Artisans, vous faites partie de l'un de ces territoires mosellans et vous souhaitez vous engager vers une transition écologique ?

Contactez Aïcha FOMBA, Conseillère Développement Durable au sein de votre CMA57 :
afomba@cma-moselle.fr – 03 87 39 31 34

PRÊT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE⁽¹⁾

ÊTRE UNE BANQUE POPULAIRE,
c'est vous accompagner
dans le financement
de vos projets.

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE



la réussite est en vous

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre banque et après expiration du délai de rétractation.

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127 Crédit photo : Getty Images.